

Date d'affichage :
7 octobre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur André CORNU, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Laurent DUPLOMB présent jusqu'à la question n° 56, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON présente jusqu'à la question n° 51, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE présent jusqu'à la question n° 49, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Madame Catherine CHALAYE à Madame Caroline BARRE, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Madame Maguy MASSE à Madame Annie BOUCHET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Thierry MOURGUES à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Gilles OGER à Monsieur Franck DELAIGUE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean Yves BERAUD présent à partir de la question n°8, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Pierre PAILLER présent à partir de la question n° 26, Monsieur Olivier TEYSSIER présent à partir de la question n° 23

Secrétaire de séance : Michel BEGON

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 21h05.

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Michel BEGON pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 1ER JUILLET 2021

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 1^{er} juillet 2021

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret pour la désignation d'un représentant suppléant de l'agglomération au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE un représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :
 - Madame Brigitte FROMAGET HERITIER.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 SAISINE POUR AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sollicite son avis sur la passation d'une Délégation de Service Public pour la création d'un crématorium.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : MODALITÉS DE RÉPARTITION POUR 2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'opter pour une répartition « **dérogatoire libre** »,
- FIXE le montant du FPIC pour l'année 2021 comme suit :
 - EPCI : **1 025 847 €**
 - Communes membres : **1 438 179 €**
- APPROUVE la répartition entre les différentes communes membres.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du budget principal 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 BUDGET ABATTOIR COMMUNAUTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du budget « Abattoir communautaire » 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget 2021 Eau.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 10 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE
N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget 2021 Assainissement

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 11 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
(R.T.C.A) : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget 2021 de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 12 ACQUISITION DE 6 AUTOBUS STANDARDS 12M MILD -HYBRIDE DANS LE CADRE DU
MARCHÉ PASSÉ AVEC LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE l'acquisition de 6 bus MAN – Lion's City mild-hybride de 12m au prix unitaire de **261.590,00 € H.T** soit **1 569 540,00 € H.T** auquel s'ajoutent des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) d'un montant de **10 912, 00 € H.T** soit un montant global de **1 580 452, 00 € H.T** et **1 896 542,40 € TTC**,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente délibération dont le marché subséquent n° 2018-02-20.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 88
Contre : 1
Celline GACON

**N° 13 MUTUALISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
CONVENTION FINANCIÈRE DE RÉPARTITION DES COÛTS D'ÉTUDE**

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention financière de répartition des frais d'étude engagés, pour déterminer la faisabilité dans le cadre de regroupement de collectivités pour le traitement des déchets.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- PREND ACTE du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public des déchets pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION

N° 15 REDEVANCE SPÉCIALE : SEUIL ET TARIFS 2022

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- ASSUJETTIT à la redevance spéciale pour l'année 2022, les établissements producteurs de déchets non ménagers, dont le volume de production hebdomadaire est égal ou supérieur à 1 100 litres (avec un ou plusieurs bacs, et une ou plusieurs collectes),
- FIXE les tarifs de redevance spéciale applicables pour l'année 2022 comme suit :
 - * pour les bacs sans tri préalable, le coût est fixé à 3,93 € pour 100 litres,
 - * pour les bacs avec tri préalable, le coût est fixé à 2,30 € pour 100 litres.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 REDEVANCE SPÉCIALE : EXONÉRATION DE LA TEOM POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- EXONÈRE de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2022, les locaux des établissements.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON - FAUBOURG DU MARCHÉDIAL

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Craponne-sur-Arzon en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 14 000,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Craponne-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY - RUE ANTOINE DE SAINT-NECTAIRE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune du Puy-en-Velay en vue de participer au financement du renouvellement et déplacement d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 4 100,00 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE POLIGNAC - VILLAGE DE CHANCEAUX

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Polignac en vue de participer au financement de la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 5 500,00 euros HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Polignac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 RAPPORT ANNUEL 2020 DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT ET DES RAPPORTS DU DÉLÉGATAIRE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA PETITE MER, ET DU SERVICE DE L'EAU DE LA CHAISE DIEU : APPROBATION

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- PREND ACTE du rapport annuel 2020 des services Eau et Assainissement de la DEA et des rapports annuels 2020 du délégataire de la station d'épuration de la Petite Mer à Chadrac, et du service de l'eau de la commune de La Chaise Dieu,
- CHARGE Monsieur le Président de les diffuser aux communes concernées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) HAUT-ALLIER : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret pour la désignation des représentants de l'agglomération au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut-Allier, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE un représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut-Allier :
 - Monsieur Olivier DEPALLE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ALLIER : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret pour la désignation d'un représentant titulaire de l'agglomération au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE à l'unanimité un représentant titulaire pour la Communauté d'agglomération, pour siéger au Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier :

Titulaire : Monsieur Olivier DEPALLE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 RÉSEAU DE CHALEUR BOIS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : APPROBATION DES COMPTES-RENDUS 2020

Rapporteur : Monsieur Patrick NAVARRE

- PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service public de distribution de chaleur du Puy-en-Velay pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 24 ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ AUPRÈS DE L'ADEME SUR L'ÉLABORATION DE SA STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE VIA LA DÉMARCHE TACCT (TRAJECTOIRES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES TERRITOIRES)

Rapporteur : Monsieur Patrick NAVARRE

- AUTORISE Monsieur le Président à valider l'engagement de la Communauté d'agglomération auprès de l'ADEME sur l'élaboration de sa stratégie d'adaptation au changement climatique via la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS) : ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ POUR LA CONTRACTUALISATION DE TEPOS 2 AVEC L'ADEME ET LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Patrick NAVARRE

- AUTORISE Monsieur le Président à valider l'engagement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le dispositif TEPOS proposé par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Président à valider le projet de maquette financière proposé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat relative au Territoire à Énergie Positive deuxième période (TEPOS 2) avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 ZA LAPRADE : VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SAS ATELIER THEVENON

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la SAS Atelier THEVENON ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'une emprise foncière de 8 500 m² sur la ZA de Laprade, surface à parfaire après élaboration d'un plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 297 500 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire au regard de la surface définitive, soit un prix de 35 € HT / m², prix conforme à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018 ainsi que les conditions de versement définies dans le corps de la présente.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
 Abstention : 1
 Celline GACON**

N° 27 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSIION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE FAVIER

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur FAVIER Hervé, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot E de 1 130 m² sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 39 550 € HT, soit un prix de 35 € HT/m² conforme à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 1
 Celline GACON

N° 28 ZONE D'ACTIVITÉS DU MARTOURET : CESSION D'UN TERRAIN À L'ENTREPRISE LEGRAND

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur LEGRAND Nicolas, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot n°1 de 1 000 m² sur la zone d'activités du Martouret. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 17 000 € HT, soit un prix de 17 € HT/m² supérieur à l'estimation de France Domaine, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 1
 Celline GACON

N° 29 ZONE D'ACTIVITÉS DES FANGEAS : CESSION D'UN LOT AU PROFIT DE L'ENTREPRISE MOURET

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise MOURET Maçonnerie du Devés, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot n°16 de 4 000 m² sur la zone d'activités des Fangeas. La surface définitive sera établie après élaboration d'un plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 72 000 € HT, soit un prix de 18 € HT/m², soit un prix supérieur à l'estimation de France Domaine, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 1
 Celline GACON

N° 30 ZONE D'ACTIVITÉS DES FANGEAS : CESSION D'UN LOT AU PROFIT DE L'ENTREPRISE BROC

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise BROC Travaux Routiers, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, des lots n°24, 25, 26 et 27 d'une surface totale de 9 500 m² sur la zone d'activités des Fangeas. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 171 000 € HT, soit un prix de 18 € HT/m², prix supérieur à l'estimation de France Domaine, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Celine GACON

N° 31 ZA FANGEAS : ACQUISITION D'UN TÈNEMENT FONCIER

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE de l'acquisition des parcelles G 1174, G 1176 et G 1203, situées sur la zone d'activités des Fangeas à Solignac-sur-Loire, auprès de la société TALEMJC,
- ACCEPTE cette transaction au prix de 315 000 € HT, frais en sus à la charge de la collectivité, soit un prix supérieur à l'estimation de France Domaine du 9 mars 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 ZA NOLHAC : VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ GREENFAB

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la société GREENFAB, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un terrain de 16 400 m² sur la zone d'activités de Nolhac. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 246 000 € HT, soit un prix de 15 € HT/m² conforme à l'estimation de France Domaine du 5 février 2021, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CVA : RÉGULARISATION NOTARIALE

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE de renoncer à fixer la validité de l'accord de vente de la parcelle de terrain à bâtir cadastrée section A n° 1341, commune de Saint-Vidal, pour une contenance de 56a90ca au profit de CVA IMMOBILIER, à douze mois à compter de la délibération de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du 28 juin 2018,
- DÉCIDE de faire mentionner dans l'acte de vente du 12 juillet 2019 correspondant les dispositions suivantes au profit de la Communauté d'agglomération, à savoir la faculté de réméré prévue aux articles 1659 et suivants du code civil permettant de demander la résolution de la vente à défaut de :
 - débiter les travaux concourant à l'édification des constructions, autorisées par le permis de construire à l'exclusion de toutes autres, dans le délai de douze mois de l'acte authentique constant la vente et de faire diligence pour les mener à bien dans le délai de deux ans de l'acte authentique,
 - maintenir la destination des constructions prévues au permis de construire pour l'exercice de l'activité projetée lors de la délivrance pendant un délai de cinq ans à compter de la signature de l'acte authentique,
- DÉCIDE de mentionner à l'acte de vente, un pacte de préférence prévoyant, pendant une durée de 10 ans, qu'avant toute revente à un tiers, le rachat de terrain doit être proposé à la Communauté d'agglomération au prix d'acquisition initial, réactualisé en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction, ou en cas de vente d'une parcelle supportant une construction, en prenant pour base la valeur nette comptable des éléments considérés déduction faite des amortissements pratiqués,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document permettant la régularisation des actes telles que prévues dans la présente.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- APPROUVE l'avant projet des travaux cités en référence,
- CONFIE la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération à hauteur de 130 123,68 €, montant à réajuster en fonction des dépenses réellement effectuées,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie d'intérêt communautaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 ZONE D'ACTIVITÉS DE CHIREL : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- APPROUVE l'avant projet des travaux cités en référence,
- CONFIE la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,

- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération à hauteur de **49 865,69 €**, montant à réajuster en fonction des dépenses réellement effectuées,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie d'intérêt communautaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 ZA BLEU : RÉGULARISATIONS FONCIÈRES DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU CARREFOUR DÉNIVELÉ

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- VALIDE la régularisation des promesses de vente et des conventions d'évictions agricoles ainsi obtenues telles que le détail indemnitaire figure au tableau présenté au Conseil Communautaire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à régulariser les actes de transfert de propriété en la forme administrative et à les authentifier,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'établissement des Documents Modificatifs du Plan Cadastral (DMPC) nécessaires à la régularisation des actes auprès de tel géomètre-expert DPLG de son choix,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces acquisitions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 EXTENSION DE LA ZA DE LA MARELLE À CRAPONNE-SUR-ARZON : MISE EN PLACE D'UNE DUP

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- VALIDE le périmètre d'acquisition foncière à soumettre aux formalités d'enquêtes publiques précitées qui correspond au secteur classé en zone AUI du PLU au lieu-dit « le Batalion »,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'établissement des dossiers d'enquête préalable à la DUP et parcellaire en conséquence,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le rapport sommaire et global du coût des acquisitions à France Domaine ainsi que les estimations individuelles en vue de l'indemnisation des préjudices liés aux emprises à exproprier le cas échéant,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ouverture des enquêtes publiques préalable à DUP et parcellaire, effectuer toutes les démarches et signer tous documents rendus nécessaire à la finalisation des transferts de propriété par voie amiable ou par voie d'expropriation des immeubles concernés, y compris ester en justice et demander la fixation judiciaire des indemnités à allouer aux expropriés en réparation des préjudices, sur la base du montant des estimations délivrées par France Domaine ou sur la base de tout autre montant jugé adapté en l'espèce en regard de termes de comparaison probants,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : CLASSEMENT DE LA RUE JEAN MONNET À SAINT GERMAIN LAPRADE

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- APPROUVE le classement en voirie d'intérêt communautaire de la rue Jean Monnet, commune de Saint-Germain-Laprade, à partir de la RD 150, jouxtant la zone d'activités de Laprade,
- AJOUTE la dite rue dans le parc de la voirie communautaire qui complète la délibération du 4 décembre 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 ANCIENS LOCAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'Auvergne : DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT PUBLIC DU BIEN EN VUE DE SA VENTE

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- CONSTATE la désaffectation et APPROUVE le déclassement du domaine public intercommunal des anciens locaux de la Communauté de Communes des Portes d'Auvergne, situés 2 place Saint-Georges sur la commune de Saint-Paulien,
- CONFIRME la cession de ces locaux au profit de Mme GRDEN au prix de 100 000 €, montant inférieur à l'estimation de France Domaine du 6 mai 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL : RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE ET DÉFINITION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS STRATÉGIQUES

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- DÉCIDE d'engager la réalisation d'un « Diagnostic alimentaire et programme d'actions stratégiques du Plan Alimentaire Territorial »,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération sachant que la Communauté d'agglomération assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel",
- PROCÈDE aux demandes de subventions auprès du Groupe d'Action Locale du Pays du Velay, au titre du programme LEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural),
- AUTORISE Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 41 MISE EN PLACE D'UNE ÉCOLE DE PRODUCTION SUR L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY
: ACCORD DE PRINCIPE**

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- DÉCIDE de mener une réflexion concourant à la création d'une école de production sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche en vue de la réalisation de ce projet, notamment dans le cadre du dépôt d'une candidature au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt «écoles de production» conduit par la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 42 BRASSERIE DU DIGITAL : PROLONGATION DU DÉLAI DE VERSEMENT D'UNE AVANCE
REMBOURSABLE ACCORDÉE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY**

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- DÉCIDE de proroger de 2 ans la durée de la Convention financière relative au versement d'une avance remboursable entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'association « La Brasserie du Digital » adoptée lors du Conseil Communautaire du 12 février 2020,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la dite convention ci-annexée.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 43 RÉGIE AUVERGNE NUMÉRIQUE : REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- ACTE que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay représente les six intercommunalités auvergnates précitées au sein du conseil d'administration d'« Auvergne Numérique » pour une durée de deux ans (période 2022-2023),
- DÉSIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration d'« Auvergne Numérique » :
 - Titulaire : Jean-Luc BORIE
 - Suppléant : Laurent BERNARD

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 44 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE HABITAT
PARTAGÉE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-
EN-VELAY : AUTORISATION DU PRÉSIDENT À SIGNER**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Département de la Haute-Loire concernant la politique Habitat,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout avenant à la convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 POLITIQUE DE L'HABITAT : MODIFICATION 2 DU RÈGLEMENT FINANCIER EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT 2019-2025

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- APPROUVE les modifications apportées au règlement financier pour le logement et l'hébergement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 SPL DU VELAY : CESSIION D'ACTIONS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BELLEVUE LA MONTAGNE

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- ENGAGE les démarches nécessaires à la cession de 7 parts représentant 1 190 € et de 557,49 € de droit aux réserves au profit de la commune de Bellevue la Montagne en application des articles L.228-23 et L.228-24 du Code du Commerce,
- DÉSIGNE Monsieur Michel FILÈRE pour siéger à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale de la SPL du Velay,
- PROCÈDE à la cession de 7 parts en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 SERVICE PATRIMOINE : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC / SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES POUR LE TABLEAU OFFRANDE À ESCULAPE

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention de 1 075 € auprès de la DRAC / service des Monuments Historiques pour la restauration du tableau *Offrande à Esculape*.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - PROGRAMMATION 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Loire précisant les modalités de ce partenariat,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Loire pour la Communauté d'agglomération dans le cadre des actions 2021 du Pays d'art et d'histoire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 VENTE DU CENTRE MULTIACTIVITÉS DE CHOMELIX

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE le projet de vente du centre multiactivités de Chomelix, au profit de la société Carré Foncier dirigée par M. Sylvain Chapal,
- AUTORISE Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette vente.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 DISPOSITIF ATOUT SPORTS AGGLO : MISE EN PLACE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le déploiement du dispositif « Agglo Atout Sports » uniquement pour la saison 2021/2022,
- FIXE le montant de l'aide à 30 € par adhésion et par bénéficiaire pour la saison 2021/2022,
- INSCRIT au budget la somme de 150 000 € pour la mise en place du dispositif,
- VALIDE les conditions d'accès au dispositif « Agglo Atout Sports », comme suit :
 - Être domicilié sur l'une des 72 communes de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay,
 - Être âgé de 5 à 15 ans,
 - Être inscrit dans une structure sportive associative, ayant son siège social sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, affiliée à une fédération sportive française reconnue par le ministère en charge des sports. Les associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, etc.) ne sont pas concernées.
 - Le dispositif n'est pas accessible aux bénéficiaires des dispositifs « Pass' Région » (à destination des lycéens) ou « Pass' Sport » du Gouvernement (fléché pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, AEEH et AAH).
 - « Agglo Atout Sports » est une aide unique pour une discipline donnée et ne pouvant être mobilisée pour l'adhésion à différents clubs.
- APPROUVE le règlement du dispositif « Agglo Atout Sports ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 51 CONCOURS INTERNATIONAL DES SIX JOURS D'ENDURO : SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE l'octroi d'une subvention de 50 000 € au comité d'organisation de l'ISDE 2022 pour l'organisation du Concours International des Six Jours d'Enduro,
- VALIDE l'inscription de la somme au BP 2022 au titre des manifestations sportives.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

**Pour : 89
Contre : 1
Celline GACON**

N° 52 COP RUGBY : DÉPLOIEMENT D'UNE ÉCOLE DE RUGBY COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE d'accorder, au titre de la saison 2021/2022, une subvention de 5 000 € à l'école de rugby communautaire portée par l'association COP Rugby.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 53 TABLEAU DES EMPLOIS ET ENGAGEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS : MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les créations de 1 poste de technicien et 3 postes d'agent de maîtrise, à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 28/35,
- VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant les recrutements d'agents contractuels sur les postes « Chef de service Communication », « Auxiliaire de puériculture en Crèche », « conseiller prévention » dans l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes, et le recrutement d'un chef de projet « Territoire zéro chômeurs »,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 PERSONNEL : ATTRIBUTION D'AVANTAGES EN NATURE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- ATTRIBUE les avantages en nature tels que décrits dans l'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 PERSONNEL : MISE À DISPOSITION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le principe de la mise à disposition de Madame Laëtitia CHENEVERT, agent de la Ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 CONSTRUCTION D'UNE CHAMPIGNONNIÈRE À CHASPUZAC : AVENANT 1 POUR LE LOT 15 PLOMBERIE-VENTILATION-CHAUFFAGE

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- VALIDE cette nouvelle répartition financière à savoir :
Entreprise CROZE : 409 532,99 euros HT,
Entreprise Hervé Thermique : 338 183,10 euros HT,
soit un montant total de 747 716,09 euros HT,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer l'avenant consécutif à cette modification du contrat.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 57 RÉHABILITATION PISCINE QUINCIEU - AMÉNAGEMENT SALLES MULTISPORTS : AVENANT 1 AU LOT 2 CHARPENTE MÉTALLIQUE ET AU LOT 5 TRAITEMENT DES FAÇADES

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- APPROUVE le remplacement du matériau acier corten par du bois,
- APPROUVE la diminution des marchés pour les lots n°2 et 5 comme susvisé,
- AUTORISE Monsieur le président de la Communauté d'agglomération à signer les avenants respectifs et consécutifs à cette modification.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 58 CHARTE DE BONNE PRATIQUE POUR LES MARCHÉS PUBLICS : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer la Charte de bonne pratique pour les marchés publics.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 CONVENTION DE PARTENARIAT DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE RECOURS À L'UGAP : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- APPROUVE la convention,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de signer la convention de partenariat avec l'UGAP.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 60 CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR LA SUISSASSE POUR LA VOIE VERTE V71 ENTRE BEAULIEU ET LAVOÛTE-SUR-LOIRE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE le lancement de l'opération relative à la construction de l'ouvrage d'art franchissant la Suisse sur la V71,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le financement du FEDER Loire à hauteur de 30 % et du Conseil Départemental à hauteur de 50 %.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 87

Contre : 1

N° 61 CRÉATION D'UN GÎTE D'ÉTAPE SUR LE GR 65 À SAINT-PRIVAT D'ALLIER : DEMANDE DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE le projet de création d'un gîte d'étape/hébergements touristiques sur le GR 65 à Saint-Privat d'Allier dans le bâtiment du « Rouchou »,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 40 % dans le cadre de l'appel à projet « Avenir Montagne Investissements »,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des financeurs complémentaires dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute-Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 CRÉATION D'UN ESPACE DE COWORKING À LA MAISON FRANCE SERVICES COMMUNAUTAIRE DE CRAPONNE/ARZON : VALIDATION DES CONDITIONS TARIFAIRES ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Rapporteur : Monsieur Jean-luc BORIE

- DÉCIDE d'aménager un espace de coworking (travail partagé) dans les locaux de l'ancienne gare à Craponne/Arzon (guichet et hall),
- VALIDE la grille tarifaire de l'espace de coworking, telle que annexée à la présente, et applicable à partir du 1^{er} jour d'ouverture jusqu'au 31 décembre 2022,
- APPROUVE les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation de l'Espace de coworking.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 VALIDATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE les orientations stratégiques du CRTE de l'Agglomération et des communes membres,
- VALIDE le projet de CRTE présenté,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le CRTE de la Communauté d'agglomération et des communes membres.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE EST DE L'AGGLOMÉRATION - AVENUE DES BELGES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE le projet de requalification de la partie basse de l'avenue des Belges,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 60 %.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 65 ETUDE AXE LOIRE : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- ENGAGE une prestation de service en faveur de la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière pour un développement de l'axe Loire du Brignon à Chamalières-sur-Loire,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération sachant que la Communauté d'agglomération assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- PROCÈDE aux demandes de subventions auprès du Groupe d'Action Locale du Velay, au titre du programme LEADER (Fonds Agricole pour le Développement Rural), Européen
- AUTORISE Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 REQUALIFICATION DU CENTRE OPÉRATIONNEL DES TRANSPORTS À BRIVES-CHARENSAC : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 2 022 864 € pour le financement de l'opération de modernisation du centre opérationnel des transports à Brives-Charensac,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et effectuer toutes les opérations nécessaires au transfert sur le budget RTCA de la parcelle AE 252.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 INSTAURATION DE LA TAXE "GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS" (GEMAPI) POUR 2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- INSTAURE la taxe GEMAPI pour une application au 1er janvier 2022.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

N° 68 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : ANNULATION DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE l'annulation des produits irrécouvrables suivants :
 - Eau : 43 511,51 euros HT,

- Assainissement Collectif : 53 143,41 euros HT,
- Assainissement Non Collectif : 13,38 euros HT,

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 69 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION DE NOUVEAUX DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT DES EAUX DU DOULON**

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE les membres suivants au comité syndical du Syndicat des Eaux du Doulon :
 - Titulaires : - Joëlle NOISEAU
 - Fabrice ROUVET
 - Suppléants : - Lucien MONIER
 - Françoise LERICHE

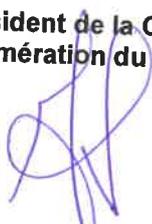
DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 7 octobre conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay



Michel JOUBERT

